

Motion pour le maintien en activité du Centre AFPA de Gap

L'Agence Nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) a présenté en octobre 2018 un vaste projet de restructuration conduisant à la fermeture de 38 centres dont celui de Gap, sur les 206 qu'elle gère sur le territoire national.

L'AFPA présentait depuis plusieurs années des résultats financiers dégradés avec des pertes cumulées s'élevant à 725 millions d'euros. La Cour des Comptes, comme l'Inspection Générale des Finances, avait à plusieurs reprises attiré l'attention sur les difficultés d'adaptation de l'AFPA au nouveau contexte institutionnel et réglementaire de la formation ainsi que des erreurs successives de stratégie d'adaptation.

Pour autant, [le Conseil Municipal de Gap](#) ne peut que s'interroger sur l'application d'une logique comptable nationale qui ne tiendrait compte ni de la réalité des résultats économiques du Centre AFPA de Gap, ni de la spécificité de cet établissement qui œuvre pour un vaste territoire de montagne dans une logique d'aménagement du territoire et de proximité.



Il rappelle l'excellence démontrée de la formation dispensée par le Centre AFPA de Gap qui accueille annuellement 850 stagiaires avec un taux d'accès à l'emploi dans les six mois de 73 %.

Il rappelle également la richesse du plateau technique installé à Gap employant 27 salariés, sa parfaite adaptation aux besoins des professions du bâtiment, en particulier dans les domaines du froid, de la climatisation, du photovoltaïque, des énergies renouvelables, du travail du bois, du ski et de l'écoconstruction.

Il s'oppose à l'immense gâchis que représenterait la fermeture d'un centre aux formations innovantes comme celui de Gap qui rayonne sur deux départements (Hautes-Alpes et Alpes de Haute-Provence) et qui obligerait les stagiaires (850 par an) à se rendre dans des centres très éloignés pour acquérir des compétences dont les entreprises locales ont besoin (80 % des stagiaires provenaient du 04 et 05 en 2017).



C'est la raison pour laquelle, le Conseil Municipal de Gap demande à Madame Muriel PENICAUD, Ministre du Travail et Madame Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités locales, d'agir pour que soit maintenue et consolidé le Centre AFPA de Gap.

Motion votée le 7 décembre 2018

•

[Motion du Conseil Municipal de Martigues](#)

[CRE PACA 21 novembre 2018](#)

[Partager sur Facebook](#)

[Twitter](#)